

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DICOM 30 Conventions de mécénat pour l'exposition " Brassai, pour l'amour de Paris " avec Vivendi et Franprix.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 1er octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de mécénat avec Vivendi et Franprix (jointes en annexe) pour l'exposition « Brassai, pour l'amour de Paris »

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD , au nom de la 9^e Commission,

Delibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de mécénat avec Vivendi et Franprix, pour l'exposition « Brassai, pour l'amour de Paris ».

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de mécénat de Vivendi et de Franprix, pour l'exposition « Brassai, pour l'amour de Paris », jointes à la présente délibération.

Article 3 : M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2013, chapitre 74, compte-nature 74-78.